

PORTANT COMPOSITION DU JURY Licence Chimie parc. Chimie à l'interface de la Biologie - Niveau 3

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-1 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA),

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifié relatif à la licence,

Vu l'Arrêté du 22 janvier 2014 modifié fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen Licence Chimie parc. Chimie à l'interface de la Biologie - Niveau 3 comme suit :

Membres du jury

TAILLEFUMIER Claude, Président, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CHRISTMANN Julien, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

Semestre 1

ISRAELI Yael, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

CANET Isabelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BONAL Christine, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

GEFFLAUT Thierry, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

VERNET Patrick, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

Semestre 2

ISRAELI Yael, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

BONAL Christine, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

GEFFLAUT Thierry, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 2E CL.

VERNET Patrick, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CANET Isabelle, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 2 décembre 2024